

Présentation
du Service de la Prévision des Crues
Seine-Aval et fleuves Côtiers Normands

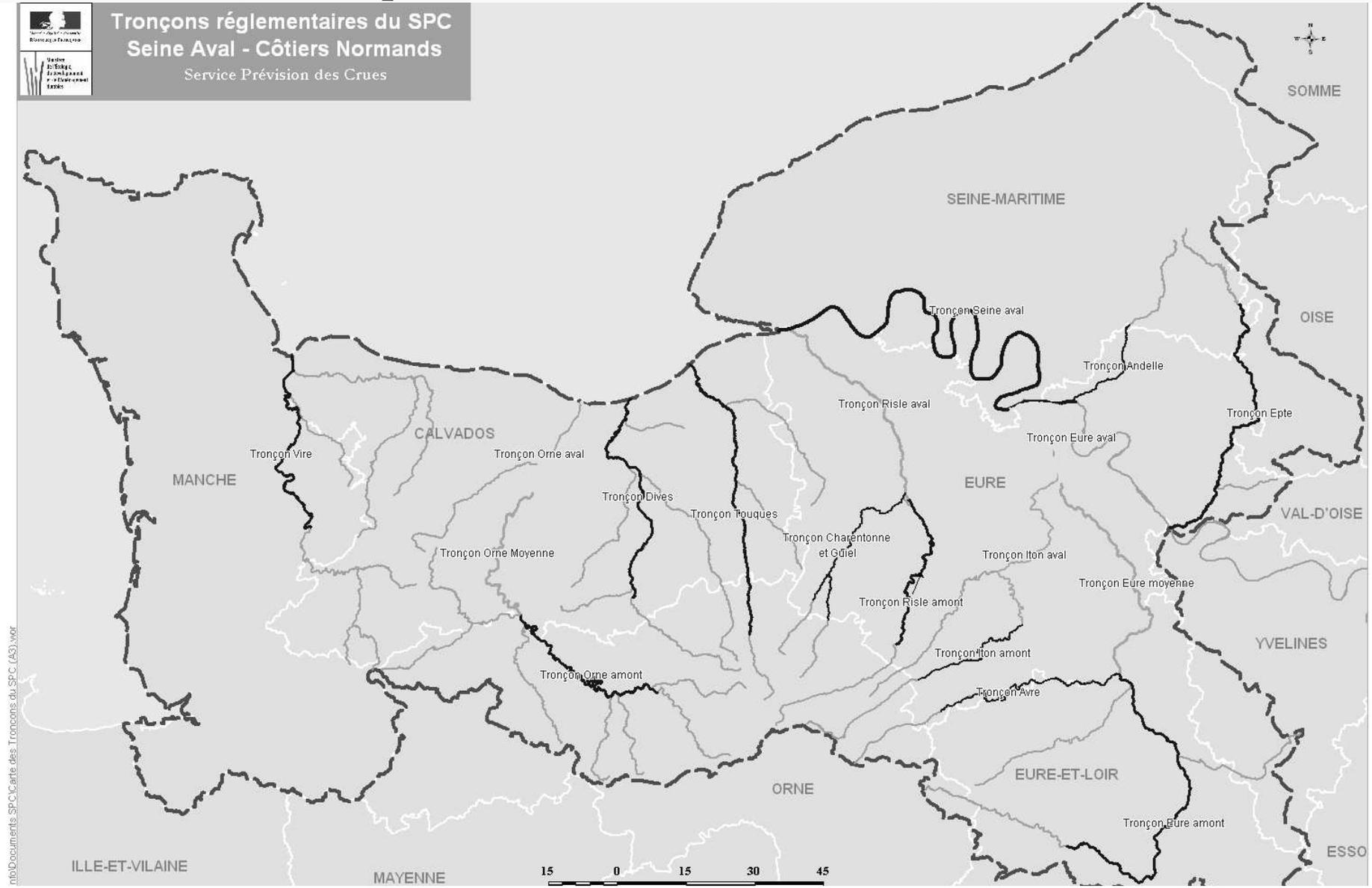
collectivités riveraines de l'Eure amont et de l'Avre

le 24 novembre 2008

Les objectifs de la réforme de l'annonce de crues

- **Mieux anticiper les crises d'inondations** par une information régulière et systématique qualifiant le risque potentiel à venir
 - Disposer d'un outil d'aide à la décision permettant une **mobilisation graduée des moyens** de secours
 - **Informers directement et le plus largement les populations** pour qu'elles deviennent des acteurs informés de la crise
- *Création du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) et de 22 SPC*

Le SPC a remplacé les SAC de la Manche, du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-loir et de la Seine. Le SPC est composé de 10 agents (dont 6 prévisionnistes) et fait partie de la DDE 76 (ROUEN).



file:///D:/Documents/SPC/Carte des Tronçons du SPC (A3).wor

Les missions du SPC :

- **Le suivi et élaboration de la vigilance sur les crues** des cours d'eau retenus par l'Etat : mission assurée 365j/365j 24h/24h.
- **Le conseil** auprès des collectivités dans le domaine de la **prévision et de l'information sur les crues** (mise en place de systèmes locaux d'annonce de crues, repères de crues...).
- La capitalisation de la **connaissance sur les risques inondations** des cours d'eau de la zone d'action (études hydrologiques, PPRI...).

Elaboration de la vigilance sur les crues

Où :

sur les cours d'eau retenus par l'Etat selon les critères suivants:

- présence d'enjeux (humains, économiques)
- possibilité d'élaborer une vigilance voire des prévisions dans des délais compatibles avec les besoins des entités responsables de la sécurité civile.

Comment :

- Découpage de chaque cours d'eau en tronçons homogènes
- Affectation, à chaque tronçon, d'un niveau de vigilance à 24h (au minimum 2 fois par jour), en fonction de:
 - ✗ niveau d'eau aux stations de mesures en amont,
 - ✗ cumuls de pluies observés et prévus,
 - ✗ niveau de la nappe souterraine,
 - ✗ couverture des sols...

⇒ Envoi des données au SCHAPI pour validation de la cohérence de la vigilance crues à l'échelle nationale

La qualification du risque :

Niveau 4 : ROUGE

Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

Crue rare et catastrophique.

Niveau 3 : ORANGE

Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Débordements généralisés, circulation fortement perturbée, évacuations.

Niveau 2 : JAUNE

Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

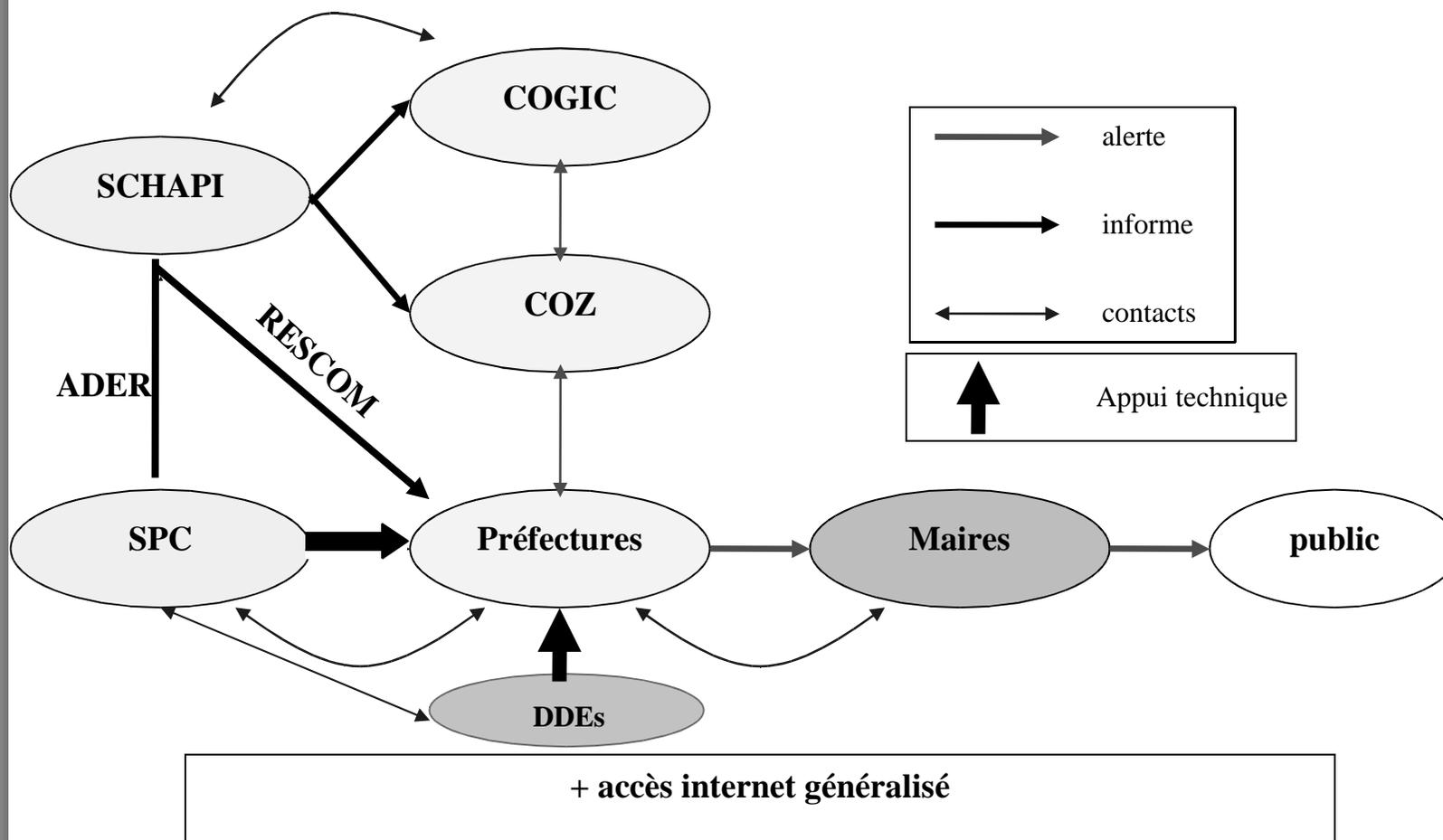
Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, perturbation des activités liées au cours d'eau.

Niveau 1 : VERT

Pas de vigilance particulière requise

Situation normale

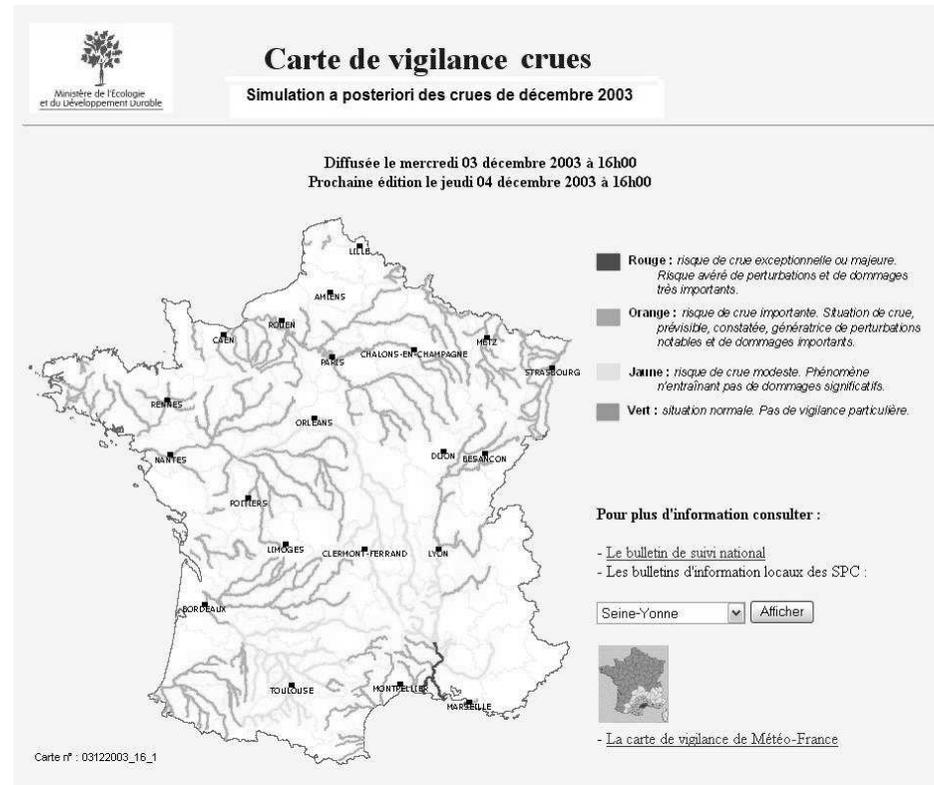
La transmission de l'information



Le site : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Depuis le 12 juillet 2006, le site est actualisé
à minima deux fois par jour à 10h et 16h

- une **carte de vigilance** crues
- des **bulletins d'information** national et locaux
 - Analyse de la situation hydrologique,
 - Conseils de comportement



Le site vigicrues est également accessible depuis le site de Météo France et la carte de vigilance météorologique



METEO FRANCE

Carte de vigilance météorologique

Diffusée le lundi 10 décembre 2007 à 10h00

Valable jusqu'au mardi 11 décembre 2007 à 06h00

Actualisation de la carte diffusée

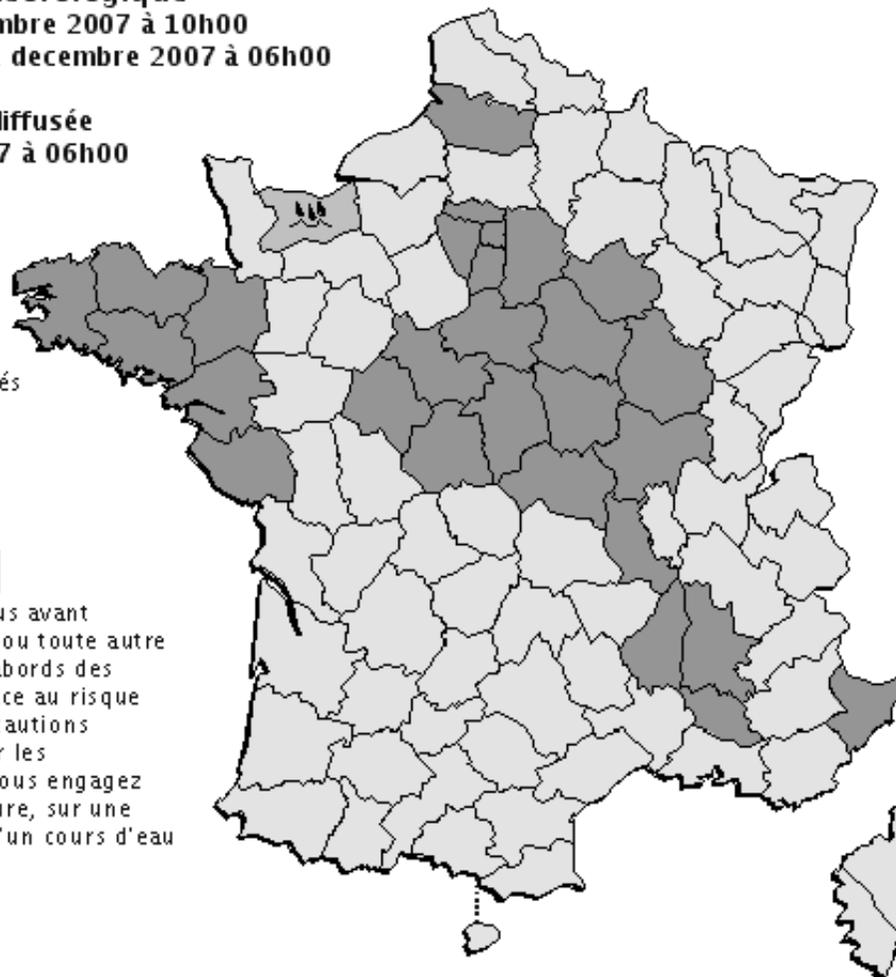
le lundi 10 décembre 2007 à 06h00

Commentaires Météo-France

Dans le Calvados, sur le fleuve Orne, des débordements localisés sont attendus dans des zones à enjeux lundi après-midi.

Conseils des pouvoirs publics

Crues/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.- Evitez les abords des cours d'eau.- Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau



Un seul département en Orange.



Vent violent



Pluie -Inondation



Orages



Neige -Verglas



Grand Froid



Avalanches

Rouge : Une vigilance absolue s'impose: des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange : Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou de crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex:mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert : Pas de vigilance particulière

Les cartes de vigilance météo paraissent 2 fois par jour à 06h et 16h

En cas de vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi sont disponibles.

La vigilance pluie-inondation

- ✓ Elle reprend la carte nationale où **une couleur de vigilance est affectée par département**
- ✓ Elle reprend la **plus défavorable des vigilances** fortes précipitations (produite par Météo France) et vigilance sur les crues.
- ✓ Certains cours d'eau ont été retenus pour influencer sur le couleur de leur département,
- ✓ En cas de vigilance de niveau orange ou rouge, le **pictogramme pluie-inondation** est alors apposé sur le département en question.

La rivière Eure: tronçon Eure Amont

La vigilance sur les crues sur l'Eure Amont est effectuée grâce :

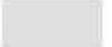
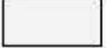
- aux précipitations relevées aux **pluviomètres** de Tourouvre, La loupe, Chartres.
- aux données de hauteurs d'eau mesurées à la **station automatique** de Saint Luperce et à **l'échelle observateur** de Chuisnes.

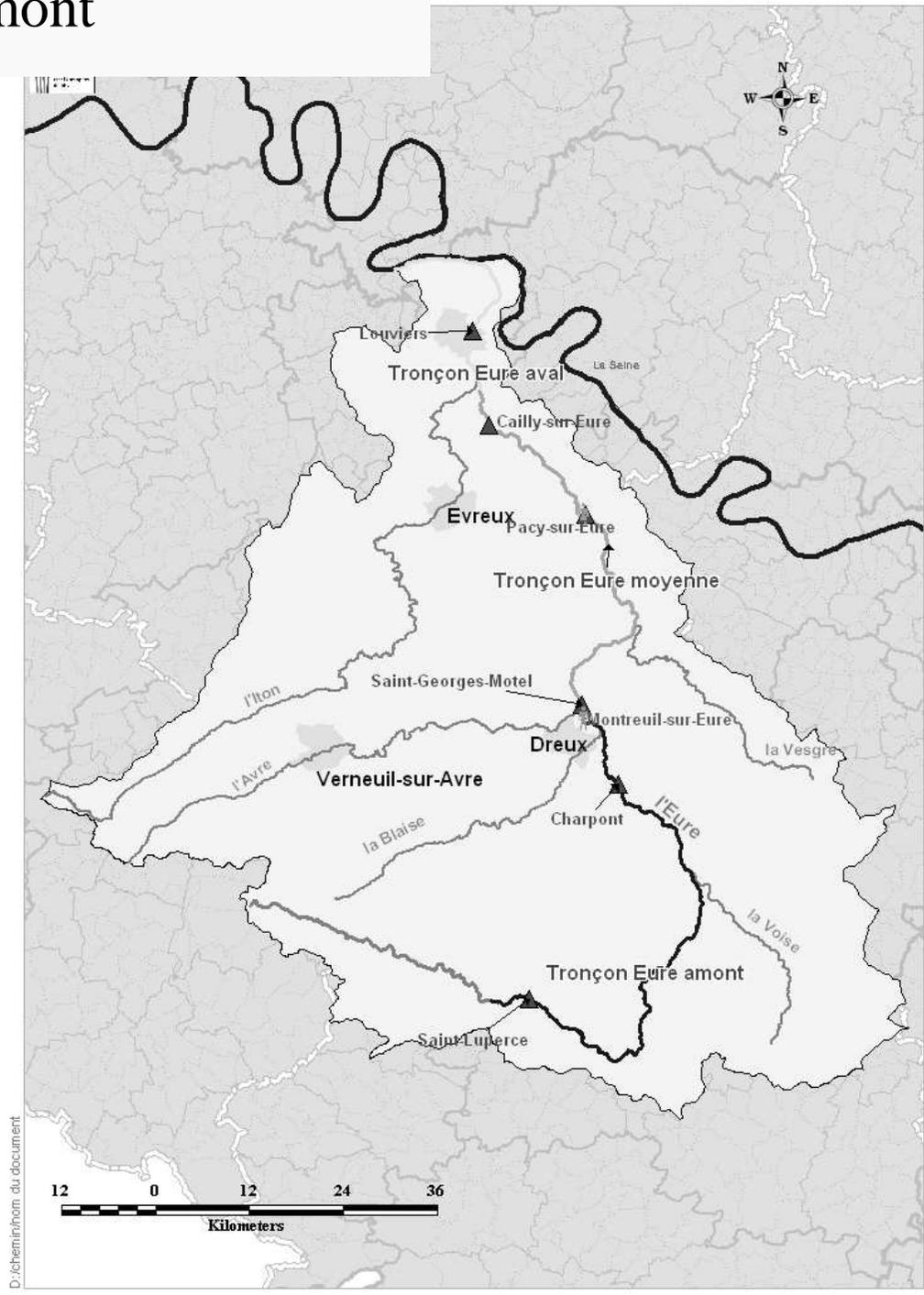
Les crues touchant le tronçon Eure amont sont, en général, des crues hivernales.

Les crues aux stations de Chuisnes et Saint Luperce sont dues aux précipitations tombant sur les reliefs du Perche (24 à 48h après les pluies).

Un travail est en cours pour identifier les dégâts liés aux crues historiques (février et décembre 1995, décembre 1999, 2001...).

Le tronçon de vigilance: Eure amont

-  Observateurs
-  stations limnimétriques
-  tronçons de vigilance
-  cours d'eau
-  zones urbaines
-  bassin versant



D:\chemin\hom du document

Sources : DDE 76 | IGN BoCart©2006 |
© Direction Départementale de l'Équipement de Seine-Maritime - SSER | conception : SSER - BPC - Juin 2008

Le tronçon Avre

La vigilance sur les crues de l'Avre est effectuée grâce :

- aux précipitations relevées aux **pluviomètres** de Saint Hilaire et Tourouvre.
- aux données de hauteurs d'eau mesurées aux **stations automatiques** de Saint Christophe, Acon et Muzy et à **l'échelle observateur** de Nonancourt.

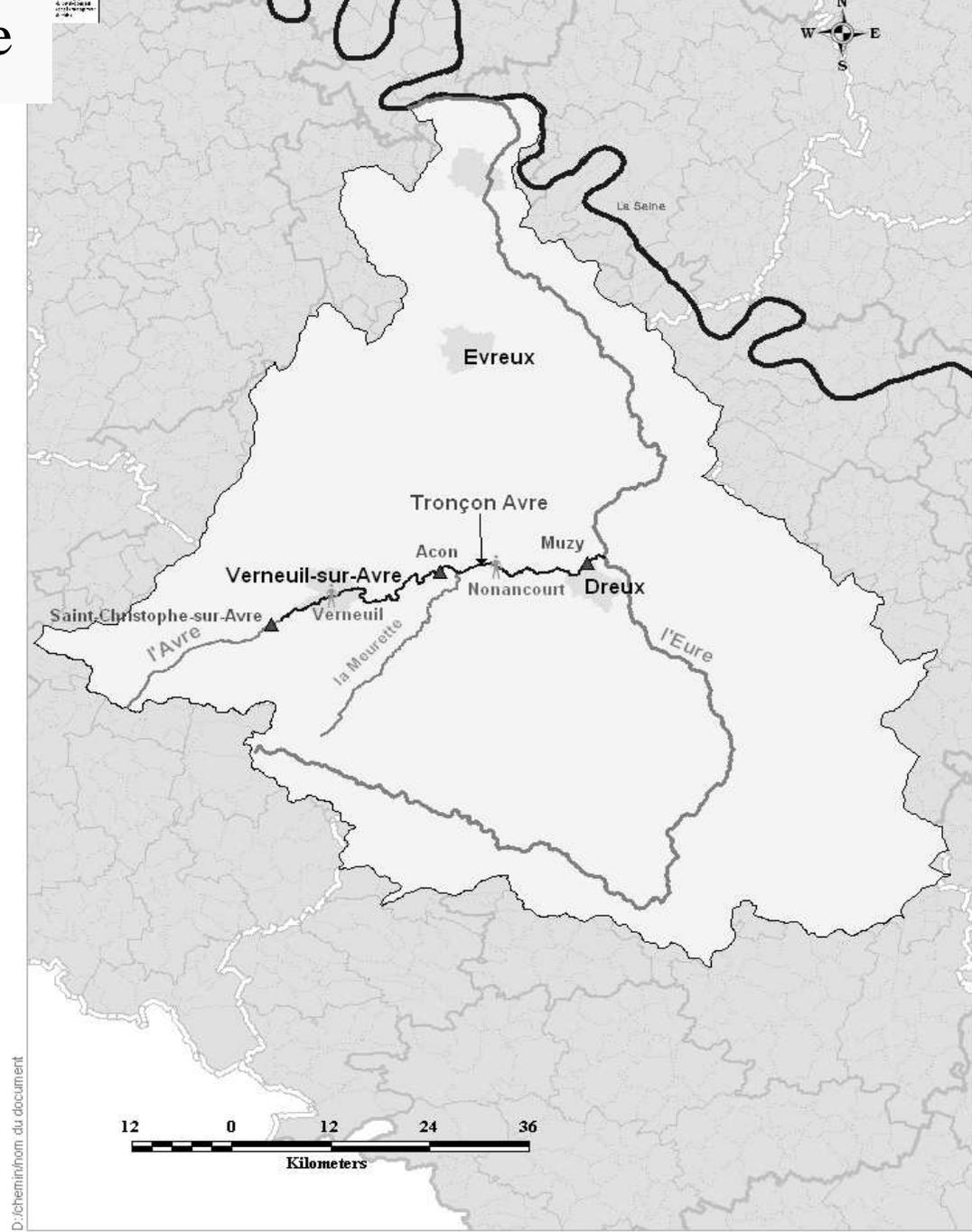
Les crues touchant le tronçon Avre sont, en général, des crues hivernales.

Les crues à la station de Saint Christophe sont dues aux précipitations tombant sur les reliefs du Perche. Elles se propagent ensuite aux stations aval, alimentées par les apports latéraux.

Un travail est en cours pour identifier les dégâts liés aux crues historiques (février et décembre 1995, décembre 1999, 2001...).

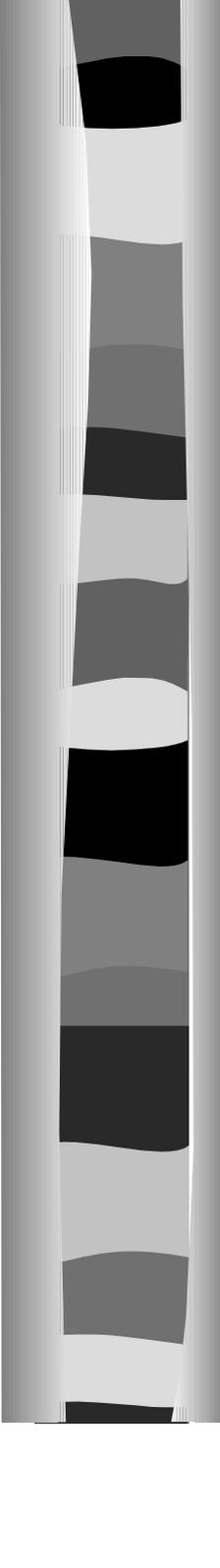
Le tronçon de vigilance: Avre

-  Observateurs
-  stations limnimétriques
-  tronçon de vigilance
-  cours d'eau
-  zones urbaines
-  bassin versant



D:\chemin\nom du document

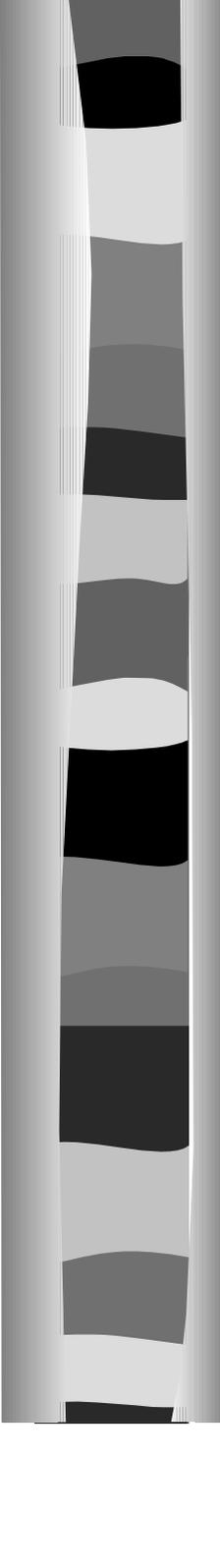
Sources : DDE 76 | IGN BdrCarto@2006 |
© Direction Départementale de l'Équipement de Seine-Maritime - SSER | conception : SSER - BPC - Juin 2008



La fiabilité de la vigilance

Afin de fiabiliser les niveaux de vigilance, le SPC a besoin :

- ✘ de connaître les niveaux d'eau atteints et les **dégâts liés aux crues historiques** (appel à témoignages auprès des collectivités et du grand public (plaquettes)...),
- ✘ d'évaluer les **dégâts liés aux crues actuelles** (identification dans les collectivités fortement touchées d'interlocuteurs transmettant des indications au SPC (photos...)).



Mise en place de systèmes locaux d'annonce de crues

Sur les cours d'eau non suivis par l'Etat, les collectivités peuvent mettre en place des **systèmes d'annonce ou de prévision des crues**, éventuellement couplés à des **systèmes d'alerte** des populations.

Le SPC se tient à la disposition des collectivités pour les conseiller dans leur démarche (pertinence du dispositif, choix du prestataire...).

Les données mesurées devront pouvoir être capitalisées par le SPC (avis sur le dispositif technique retenu).

Les repères de crues

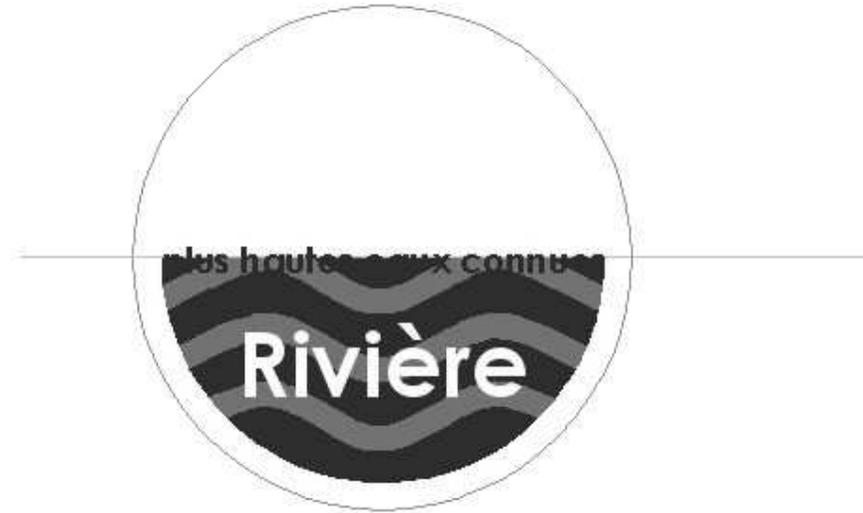
Loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages codifié dans le code de l'environnement

« Art. L. 563-3. – I. – Dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères.

Objectif:

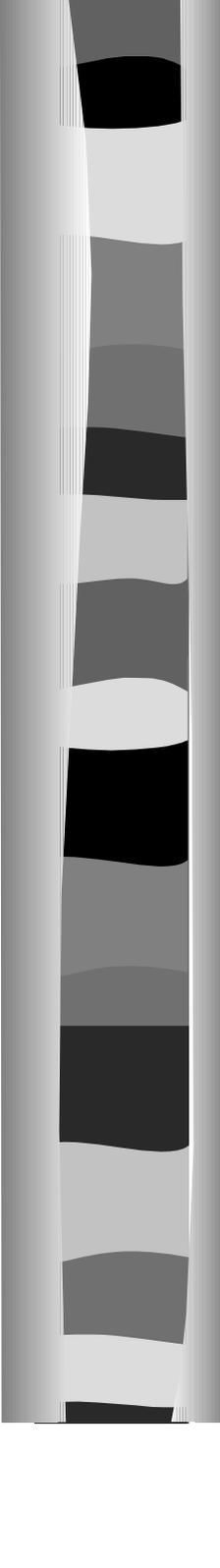
- ➔ Développer la culture du risque auprès du grand public
- ➔ Donner les moyens au citoyen d'être informé et donc d'être plus responsable vis-à-vis de sa propre sécurité.

Forme réglementaire des repères de crue



Exemple de réalisation





Nous sommes disponibles
pour répondre à vos questions...

Nous vous serions très reconnaissants de mettre
en consultation nos plaquettes dans votre mairie